

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE  
DE CHAMONIX- MONT- BLANC**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 27  
Présents: 16  
Absents dont :  
Excusés: 6  
Représentés: 5

**EXTRAIT**

**001599**

**Du Registre des délibérations du Conseil de Communauté**

Le président certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Communauté de communes le **sept juillet deux mille vingt trois** et qu'il n'est pas survenu de réclamation.

Le Président certifie en outre que la convocation du conseil communautaire a été affichée à la porte de la communauté de communes cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Président

Objet : Tarifs eau & assainissement - hors contrat de gérance - du 1er août 2023 au 31 juillet 2024

L'an 2023, le 29 juin à 18 heures 00, le Conseil de Communauté de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni à au Pôle Culturel de Vallorcine, sous la présidence de M. Eric FOURNIER, Président

**Etaient présents :**

M. Jérémy VALLAS, M. Nicolas EVRARD-BOSSONNEY, M. Eric FOURNIER, M. Xavier CHANTELOT, M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Ghislaine BOSSONNEY, Mme Karine MIEUSSET, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Cédric DESAILLOUD, Mme Isabel LELIEVRE, M. Christophe BOCHATAY, M. Bernard OLLIER, Mme Myriam BOZON, Mme Isabelle MOREAU-PETITJEAN, M. Hervé VILLARD, M. Martial VIOLLET

**Etaient représentés :**

Mme Charlotte DEMARCHI donne pouvoir à M. Hervé VILLARD, M. Patrick VIALE donne pouvoir à M. Xavier CHANTELOT, Mme Catherine FAVRET donne pouvoir à M. Cédric DESAILLOUD, Mme Aurélie BEAUFOUR donne pouvoir à M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN

**Etaient excusés :**

Mme Aurore TERMOZ, M. Stéphane LAGARDE, M. François-Xavier LAFFIN, Mme Isabelle MATILLAT, Mme Mary FERRARO, M. Denis DUCROZ

**Secrétaire de séance :** M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN

Jérémy VALLAS rappelle qu'en dehors des tarifs des prestations associées aux contrats de gérance, la régie propose également des prestations en directe.

Il avait été validé au conseil d'exploitation du 14 juin 2022 une augmentation de 2% par an.

Toutefois nos tarifs sont liés directement aux salaires des agents de la régie qui pour l'année 2023 ont bénéficié d'une augmentation de 2.8% (Avenant n° 21 du 4 juillet 2022 relatif à la négociation obligatoire sur les salaires de la convention collective de l'eau et l'assainissement), le conseil d'exploitation de la régie a validé en date du 24 mai 2023 une augmentation de 3%.

Par ailleurs certaines prestations n'étant plus assurées par la Régie, le conseil d'exploitation a validé la suppression des tarifs suivants :

- *Facturation des frais de rejets de chèques ou de prélèvement, puisque ces frais sont à la charge de la SGC depuis le 1 janvier 2023. Les frais de coupure d'eau pour non-paiement et lettre de relance qui l'accompagne sont maintenus.*
- *Droit de prélèvement sur les poteaux incendie pour les sociétés spécialisées puisque 3 bornes Moneca sont à leur disposition avec une carte d'accès. La prise d'eau non autorisée par le service de l'eau restant toujours dissuasive (2 122.40€ en 2022).*

Le tableau ci-dessous des tarifs 2023-24 a été validé par le conseil d'exploitation en date du 24 mai 2023.

## Tarifs H.T. des prestations Régies Eau et Assainissement CCVCMB Année 2023-24



N° de Prix	Libellé Prix	Détail libellé	Proposition Tarifs CCVCMB 2022-23	Proposition Tarifs CCVCMB 2023-24
1	Facturation accès à l'eau Potable ou à l'Assainissement	Par ouverture d'un dossier	24,50 €	25,80 €
2	Facturation horaire du temps de travail (hors corrélation acoustique)	Tarif horaire Majoré de 50% le samedi et 100% Dim, JF et nuits (22H-6H) et demande d'intervention immédiate (non urgente)	Suivant tarif contrats gérance majoré de 10% pour FG	Suivant tarif contrats gérance majoré de 10% pour FG
3	Prix des fournitures de fontainerie et des pièces de raccordement au réseau d'assainissement	Sur la base des Prix Publics Conseillés par nos fournisseurs	PPC Fournisseurs	PPC Fournisseurs
4	Facturation d'une Ouverture ou Fermeture de vannes	Ft heures ouvrable (8H00-17H du lundi au vendredi) Ft Majoré de 50% le samedi et hors heures ouvrables et 100% Dim, JF et nuits (22H-6H)	Suivant tarif contrats gérance majoré de 10% pour FG	Suivant tarif contrats gérance majoré de 10% pour FG
5	Facturation d'un relevé d'index (hors relève annuelle)	Ft heures ouvrable (8H00-17H du lundi au vendredi) Ft Majoré de 50% le samedi et hors heures ouvrables et 100% Dim, JF et nuits (22H-6H)	Suivant tarif contrats gérance majoré de 10% pour FG	Suivant tarif contrats gérance majoré de 10% pour FG
6	Coût des prestations pour la réalisation de travaux de branchements (eau potable/assainissement)		Suivant tarifs contrat gérance majoré de 10% pour FG	Suivant tarifs contrat gérance majoré de 10% pour FG
7	Facturation d'un Jaugeage / Etalonnage de Compteur	Jaugeage contradictoire	Suivant tarif contrat gérance majoré de 10% pour FG	Suivant tarif contrat gérance majoré de 10% pour FG
8		Etalonnage Cpt 15 par organisme agréé		
9		Etalonnage Cpt 20 par organisme agréé		
10		Etalonnage Cpt 30 par organisme agréé		
11	Pénalité pour fraude sur compteur (piquage sans compteur, compteur monté à l'envert, compteur perdu...)	Montant forfaitaire par fraude, ou vol	636,70 €	668,90 €
12	Facturation des frais de rejets de chèques ou de prélèvement	Montant forfait pour frais de gestion suite à rejet de chèque ou de prélèvement	8,60 €	
13		Frais demandés par la banque	Au Réel	
14	Facturation des frais de coupure d'eau suite à un non paiement	Tarif pour lettre en RAR suite à non-paiement envoyée en France	9,60 €	10,10 €
15		Tarif pour lettre en RAR suite à non-paiement envoyée à l'international	11,60 €	12,20 €
16		Frais de coupure et remise en service y compris ouverture/fermeture des vannes exclusivement en semaine	Suivant tarifs contrat gérance majoré de 10% pour FG	Suivant tarifs contrat gérance majoré de 10% pour FG
17	Facturation des frais de déplacement	Par déplacement facturable Ft Majoré de 50% le samedi et hors heures ouvrables et 100% Dim, JF et nuits (22H-6H)	Suivant tarifs contrat gérance majoré de 10% pour FG	Suivant tarifs contrat gérance majoré de 10% pour FG
18	Montant annuel de droit de prélèvement sur les bornes de puisage pour les sociétés spécialisées		318,30 €	
19	Prise d'eau non autorisée par le service des eaux sur Poteau Incendie		2 122,40 €	2 229,70 €
20	Location annuelle pour installation compteur communiquant en plus value de l'abonnement au service		10,60 €	11,10 €
21	Contrôle, pesée et test de poteau ou bouche d'incendie		Suivant tarifs contrat gérance majoré de 10% pour FG	Suivant tarifs contrat gérance majoré de 10% pour FG